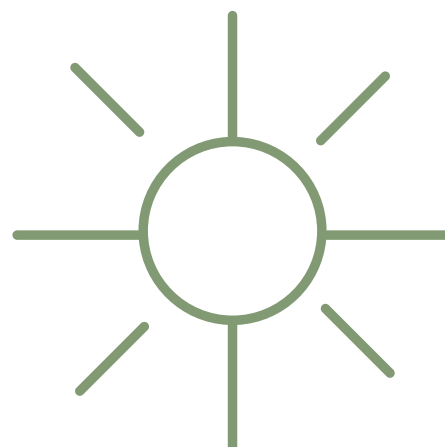


En 2018, la Mutuelle Europe fusionne avec la MGAS* et devient la MGAS - Mutuelle Europe :



Le rapprochement entre la Mutuelle Europe et la MGAS constituera le pôle suivant :

85 000 bénéficiaires 60 M € de cotisations	Des offres santé et d'assurance adaptés pour les majeurs protégés
Une présence nationale et de proximité renforcée	Davantage de conseillers et gestionnaires qualifiés à votre écoute
Une forte légitimité dans le secteur social et médico-social	Des outils innovants et performants pour faciliter l'exercice de votre profession



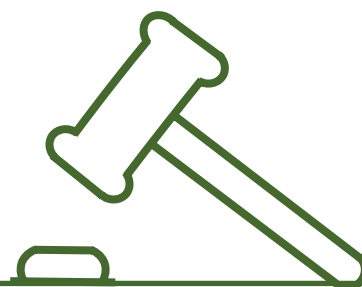
Votre mutuelle reste à votre écoute :

 Ligne téléphonique : 01 44 10 55 55

 Adresse e-mail : relation.adherents@mgas.fr

 Adresse postale unique : MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex

 Vos conseillers dont les coordonnées sont inscrites au dos de ce document



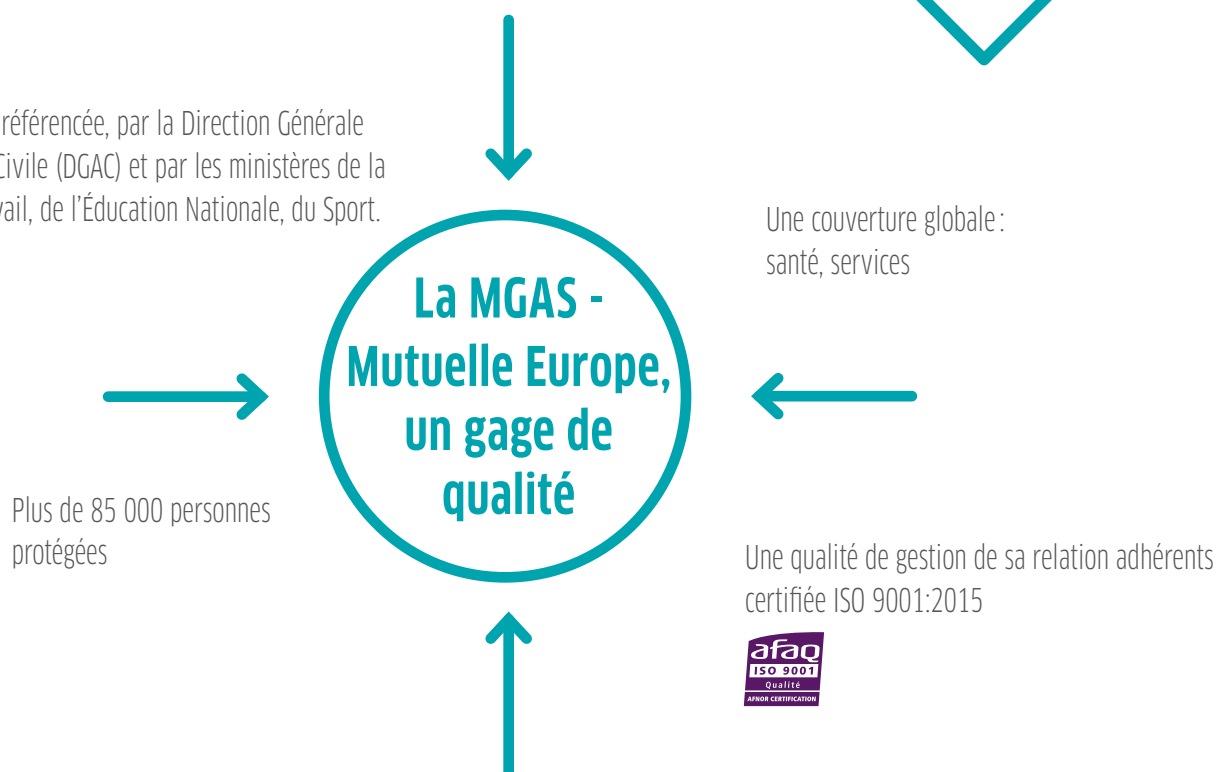
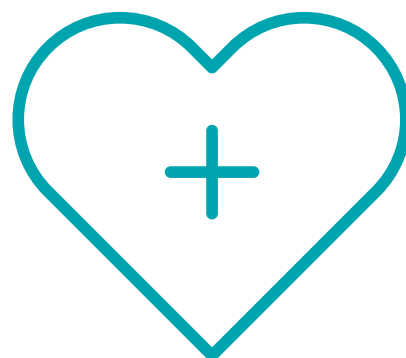
*Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Mutuelle Europe est réassurée par la MGAS et sera intégrée tout en conservant sa marque (sous réserve d'approbation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)).

Je choisis le meilleur pour mes proches et moi-même

Une mutuelle à votre écoute

Partenaire global de protection, la MGAS - Mutuelle Europe propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales. Les satisfaire est la priorité de la MGAS - Mutuelle Europe, leur proposer le meilleur, son exigence.

Une mutuelle référencée, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale, du Sport.



Des valeurs fortes

Qualité:

les engagements de la MGAS - Mutuelle Europe sont tenus dans le temps.

Attention:

les demandes sont traitées de façon personnalisée.

Solidarité:

des aides en cas de difficulté.

La MGAS - Mutuelle Europe, 45 ans de démocratie mutualiste










En tant que mutuelle, la MGAS - Mutuelle Europe est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la

Santé Publique et de la Population et de la Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS. En 2018, la Mutuelle Europe fusionne avec la MGAS.

Les garanties santé



Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire, en incluant la part du celui-ci, ou en euros. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et après intervention du Régime Obligatoire ou de tout autre régime complémentaire. Les remboursements en euros sont versés par année civile et par bénéficiaire, sauf mention contraire. Les remboursements sont solidaires et responsables ; ils répondent aux exigences de la réglementation en vigueur en termes de planchers et plafonds (Articles L871-1, R871-1 et R871-2 du code de la Sécurité sociale).

	RO ¹	SMS	
	Consultations, visites, actes techniques médicaux généralistes/spécialistes signataires de l'OPTAM ²	70%	200%
	Consultations, visites, actes techniques médicaux généralistes/spécialistes non signataires de l'OPTAM ²	70%	175%
	Actes techniques médicaux - Praticiens signataires de l'OPTAM ²	70%	180%
	Actes techniques médicaux - Praticiens non signataires de l'OPTAM ²	70%	155%
	Actes de chirurgie en cabinet - Praticiens signataires de l'OPTAM ²	70%	300%
	Acte de chirurgie en cabinet - Praticiens non signataires de l'OPTAM ²	70%	200%
	Honoraires des auxiliaires médicaux	60%	150%
	Analyses et examens de laboratoires	60%	150%
	Actes d'anatomie et de cytologie pathologique	70%	150%
	Imagerie médicale - Praticiens signataires de l'OPTAM ²	70%	150%
Imagerie médicale - Praticiens non signataires de l'OPTAM ²	70%	125%	
	Pharmacie prise en charge par le Régime Obligatoire	15% - 30% - 65%	100%
	<u>Soins remboursés par le Régime Obligatoire ³</u>		
	Consultation	70%	200%
	Soins dentaires	70%	150%
	Inlay, Onlay	70%	400%
	<u>Soins prothétiques remboursés par le Régime Obligatoire ³</u>		
	Prothèses dentaires dont Inlay Core et réparations	70%	400%
	<u>Soins prothétiques non remboursés par le Régime Obligatoire ³</u>		
	Prothèses dentaires hors implantologie	-	325 €/an
	Plafond annuel (prothèses prises ou non en charge ou non par le Régime Obligatoire et orthodontie)		2000 €
	<u>Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire ³</u>		
Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	70% - 100%	300%	
	Monture ⁴	60%	150€
	Verre simple (montant par verre) ⁴	60%	150€
	Verre complexe ou très complexe (montant par verre) ⁴	60%	200€
	Lentilles prise en charge ou non par le Régime Obligatoire ⁵	60%	150€/an
	Petit et grand appareillage : pansements, accessoires, orthopédie, orthèses et véhicules pour handicapés	60 - 65 - 100%	100% + 800€/an
	Orthopédie (petit et grand appareillage)	60%	100% + 800€/an
	Frais de séjour, salle d'opération ⁶	80%	100%
	Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) - Praticiens signataires de l'OPTAM ^{2,6}	80%	300%
	Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) - Praticiens non signataires de l'OPTAM ^{2,6}	80%	200%
	Forfait journalier hospitalier ⁶	-	Frais réels
	Participation forfaitaire pour les actes lourds ⁶	-	Frais réels
	Chambre particulière - Hors ambulatoire et psychiatrie ⁶	-	75€/j - 30j/an
	Frais d'accompagnement d'un enfant hospitalisé, jusqu'à 16 ans inclus : lit accompagnant - Hors frais de repas et de transport ⁶	-	Frais réels - 30j/an
	Frais de transport acceptés par le Régime Obligatoire	65%	100%
	Forfait thermal, honoraires médicaux, frais de transport et d'hébergement ⁷	65%	100% + 350€/an
	Médecine douce : ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue ⁸	-	55€/acte - max 2 actes/an
	Contraception (sur prescription médicale)	-	60 €/an
	Vaccins prévus au calendrier ⁹	65%	100%
	Vaccins prescrits non pris en charge par le Régime Obligatoire	-	Frais réel
	Ostéodensitométrie prise en charge par le Régime Obligatoire (tous les 6 ans)	70%	100% + 75€

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Le remboursement du Régime Obligatoire local d'Alsace Moselle est supérieur à celui du Régime Général. 2. OPTAM : Option Tarifaire Maîtrisée. Dans le cadre d'un contrat Responsable et Solidaire, les taux de remboursement diffèrent selon l'adhésion à l'OPTAM du praticien. 3. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 4. Le remboursement est limité à un équipement (monture + 2 verres) tous les deux ans, à compter de la date d'achat du premier élément de l'équipement, par bénéficiaire, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue. Les montants indiqués incluent le ticket modérateur quand il existe. 5. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires, forfait d'adaptation et des lentilles de couleur non correctrices. 6. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le Régime Obligatoire, ou en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes et Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). 7. La cure thermale doit être prise en charge par le Régime Obligatoire. Le forfait est versé sans conditions de ressources, sur présentation de l'attestation de cure thermale accompagnée des justificatifs. 8. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS (lorsqu'applicable pour la spécialité). 9. Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, poliomyélite, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, hépatite B, infections invasives à haemophilus influenzae.

Les cotisations



Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée :

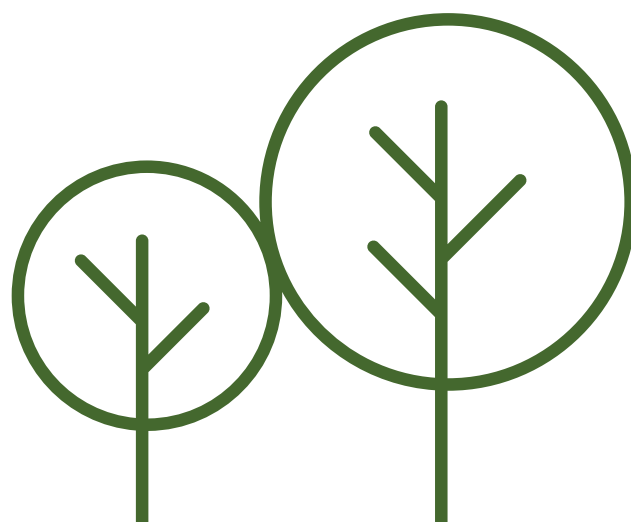
- aux MJPM, quel que soit leur statut (salarié ou indépendant)
- au personnel :
 - des établissements ou associations du secteur médico-social, et leurs ayants droit (conjoint ou enfants),
 - des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM),
 - d'un cabinet de plusieurs MJPM.

Il faut être âgé de moins de 70 ans à la prise d'effet de l'adhésion.

Les cotisations mensuelles pour l'année 2019 :

	Cotisations
Moins de 50 ans	45,00 €
De 50 à 65 ans	50,00 €
Plus de 65 ans	55,00 €

	Cotisations
Conjoint	Cotisation égale à 80% du Membre Participant
Enfant	23,00 €



Les services



Des avantages exclusifs, indépendants de la formule choisie.

MGAS Assistance

Besoin d'une assistance santé à domicile ?

Disponible 24 h/24 et 7 j/7, le service assistance apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles :

en cas d'hospitalisation prévue ou imprévue, et également en cas de chirurgie ambulatoire, de maternité, d'immobilisation à domicile et d'évènement traumatisant,

des prestations aidant à s'organiser : aide à domicile à raison de 10 heures/10 jours, garde d'enfant, portage de repas, acheminement d'un proche...

des conseils de spécialistes sur simple appel téléphonique, couvrant tous les domaines de la vie quotidienne (conseil social, coaching budgétaire, information juridique, assistance médicale à distance...).

Assurance scolaire

Je protège mes enfants scolarisés

La MGAS, via son partenaire La Sauvegarde, inclut une assurance scolaire pour chacun de mes enfants inscrits sur mon contrat et jusqu'à 28 ans.

Ce service comprend :

une garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),

une responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un soutien scolaire, d'un stage en entreprise, en cas de bénévolat),

des dommages aux biens,

une défense pénale et recours suite à un accident garanti,

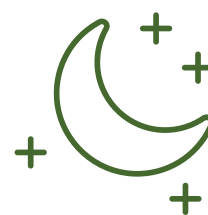
un accompagnement psychologique.

Tiers payant

Pas de frais à avancer.

Le tiers payant est un mécanisme qui permet de ne pas avancer de frais en cas de soins (notamment en dentaire et en optique) ou lors de l'achat d'un médicament.

La MGAS - Mutuelle Europe s'appuie sur Almerys, une des plus grandes plateformes de tiers payant en France. Ainsi, les adhérents n'ont pas besoin d'avancer d'argent quand ils se rendent chez l'un des 200 000 professionnels de santé partenaires d'Almerys. La plateforme réunit aujourd'hui 99 % des pharmacies, 96 % des opticiens, ou encore 90 % des établissements et centres de santé français. Cette dispense de frais à avancer s'applique aussi auprès des spécialistes du réseau Santéclair.



Réseau Santéclair : des tarifs jusqu'à 50 % inférieurs à ceux du marché.

Les 7 500 spécialistes du réseau s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

3 050 opticiens	3 000 chirurgiens-dentistes
50 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire	45 centres de chirurgie réfractive
750 audio-prothésistes	350 diététiciennes
315 ostéopathes et chiropracteurs	34 hôpitaux et cliniques



Les experts de Santéclair aident chaque adhérent de la MGAS - Mutuelle Europe à réduire son reste à charge, le renseignent sur le «juste prix» des soins et l'orientent vers un professionnel de santé proche de chez lui.

Optique :

des tarifs négociés par verre en moyenne 40 % moins chers que chez les opticiens non partenaires du réseau. (+ L'OFFRECLAIR permet à ses adhérents d'obtenir un équipement avec zéro reste à charge, pour 9 corrections sur 10).

Dentaire :

-15 à -20 % d'économies pour les prothèses.

Implantologie :

-50 % d'économies en moyenne sur les actes d'implantologie.

Chirurgie réfractive :

-30 % sur les techniques de chirurgie laser de l'œil.

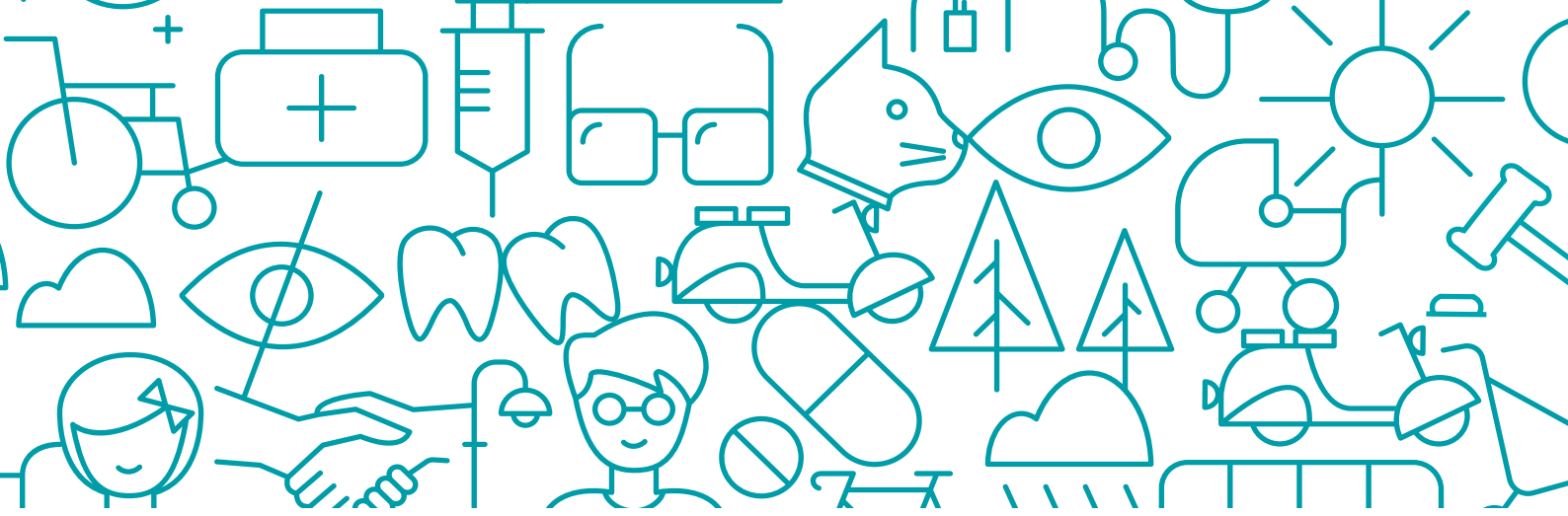
Audioprothèses :

-40 à -50 % pour les appareils auditifs.

Diététique :

-15 % sur les consultations diététiques.





Anthony Amaro

Portable : 06 33 72 41 89

E-mail : anthony.amaro@mutuelle-europe.com



Bernard Heron

Portable : 07 70 01 85 59

E-mail : bernard.heron@mutuelle-europe.com



Muriel Malbranque

Portable : 07 70 01 85 15

E-mail : muriel.malbranque@mutuelle-europe.com

